

Lamia - 23/02/2021

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

CIMR

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9353 Société : Jewue 199501

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 0661160727 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/02/21

Nom et prénom du malade : CHIKRAI ALCHA Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

AFFECTION OCULAIRE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/02/2014	S	1	250 DH	Maryam El SOUFI Spécialiste EN OPHTALMOLOGIE MALADIE ET CHIRURGIE DES MUSCLES, AVENUE BENHADJ - CASABLANCA TÉL : 0522 27 15 94 - IN 2E - 0522 27 15 94 E-mail : ophthalmologie@cliniquebenhadj.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien Président du Groupe	Date	Montant de la Facture
 <p>PHARMACIE MOULAY Fares SI Abdelilah 64, Rue Bachir Brahimi Tél./Fax: 0522 31 32,61</p>	27/09/2014	89,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	12/3/2024					✓ 1000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des travaux <input type="text"/>
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		Montants des soins <input type="text"/>
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Maryam EL IKHLOUFI
Ophtalmologiste

 CLINIQUE STENDHAL

Diplômée des facultés de médecine de Rabat et Paris
Diplômée en "Surface Oculaire", Université de Brest, France
Diplômée en "Imagerie Rétinienne et Traitements Maculaires",
Université Paris 12, France

د. مريم اليخلوفي
اختصاصية في طب
و جراحة العيون



PT240226121734

27 février 2024

Mme CHIKRI Aicha

OCUYAL

S.V

1 goutte x3 / jour , dans les deux yeux, pendant 6 Mois

89,50

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste EN Ophtalmologie
Maladies ET Chirurgie DES YEUX
18 Avenue Stendhal - Casablanca
Tél : (+212) 05 22 47 15 94 - Fax : (+212) 05 22 99 34 51
E-mail : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

Diplômée des facultés de médecine de Rabat et Paris
Diplômée en "Surface Oculaire", Université de Brest, France
Diplômée en "Imagerie Rétinienne et Traitements Maculaires",
Université Paris 12, France



PT240226121734

27 février 2024

Mme CHIKRI Aicha

Monture + verres correcteurs progressifs Antireflets, Filtre anti lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 1.50 (- 0.75 à 56°)

OG = + 2.00 (- 2.00 à 18°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25



Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
18 Avenue Stendhal Casablanca
Tél: (+212) 05 22 47 15 94 - Fax: (+212) 05 22 99 34 51
E-mail: ophthalmologie@cliniquestendhal.com



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : **M-A-D 07700**

Casablanca, le: **18/3/20**

Mme / Mr : **chikri Aisha**

Dr: **Maryam Eliz Khafaji**

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibate Casa
Télé: 065032633 - RC: 508275

VL
OD : **-1.50 (-0.75 à 56°)**

OG : **+2.00 (+2.00 à 18°)**

VP-Add

OD : **Add +2.25**

OG :

Monture

Plastique

1000

DH

Verres

corne GRT

3000

DH

Total à payer:

4000

DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : **4000**



Akram Daali
Inn : 065032633

Cachet et signature